



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 14 février 2020

N° 2020-77

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHaire à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 14 février 2020 Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	Délibération N° 2020-77
--	--	--

Aides à la création numérique et aux nouveaux formats - Attribution de subventions - Décision - Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la séance du 9 novembre 2018, le Conseil a autorisé Monsieur le Président à signer une convention de coopération quadripartite avec la ville de Bordeaux, le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) et l'Etat portant notamment sur la création d'un Fonds d'aide à la création numérique et aux nouveaux formats « Magnetic Bordeaux » d'un montant maximum de 225 000 euros abondés comme suit :

- 125 000 euros de contribution versée par Bordeaux Métropole
- 25 000 euros de subvention dédiée par la ville de Bordeaux
- 75 000 euros de subvention versée par le CNC selon le mécanisme de 2 euros des collectivités = 1 euro du CNC

Bordeaux Métropole a mandaté la ville de Bordeaux pour la gestion du fonds conformément à la convention de coopération et de mise à disposition de service ascendante autorisée en séance du 17 décembre 2018. Il lui reviendra ainsi de procéder à l'exécution des subventions pour le compte de Bordeaux Métropole et du CNC.

Suite à l'appel à projet lancé le 27 juin 2019 et clos le 31 octobre 2019, 28 candidatures éligibles ont été reçues.

Un comité de lecture composé d'experts du cinéma et de la création artistique s'est réuni le 10 janvier 2020 à Bordeaux pour formuler ses recommandations quant aux projets à soutenir pour l'année 2020.

Etaient présents en tant que membres du jury :

- Monsieur Fred EYANGOH, coordinateur général de la fabrique de cinéma Commune Image à Saint-Ouen,
- Madame Joséphine DERROBE, réalisatrice spécialisée en réalité virtuelle,
- Monsieur Stéphane CASTANG, acteur et réalisateur,
- Monsieur Dominique PASQUALINI, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux et du Pavillon,

Etaient excusés :

- Monsieur Yannick REIX, directeur du Café des Images à Hérouville Saint-Clair
- Monsieur Eric PRIGENT, responsable pédagogique création numérique du Fresnoy, studio des arts contemporains de Tourcoing,

Résultats du Comité :

Sur les 28 projets reçus, 10 ont été retenus (35%) pour un montant total de 126.000 euros, soit :

- 8 auteurs dont 3 projets de fiction, 1 œuvre de réalité virtuelle, 3 « webseries » et 1 expérience numérique ;
- 2 associations pour 2 vidéos de création,

Le soutien a porté à :

- 30% sur des projets de fiction,
- 10 % sur des projets de réalité virtuelle,
- 30% sur des webséries,
- 30 % sur des projets divers (vidéo de création et expérience numérique),

Soit:

- 42% des projets de fiction soutenus
- 66% de projets de vidéo de création soutenus
- 33% de projets de réalité virtuelle soutenus
- 33% de projets de webséries soutenus
- 16% de projets d'expériences numériques interactives retenus (1/1)

Sur les 10 projets retenus, 4 sont proposés par des auteurs et des associations implantés sur le territoire métropolitain.

Je vous propose donc d'affecter la somme de 126.000 euros ainsi répartie :

N°	Auteurs / association (réalisateur)	Titre du projet	Montant demandé en euros	Montant proposé en euros	Part Ville en euros	Part Bordeaux Métropole en euros	Part CNC en euros
Fictions							
018	Claire Maugendre	Conte cruel de Bordeaux	20.000	20.000	2 222,22	11 111,11	6 666,67
023	Souliman Schelfout	BOTNET	10 000	10 000	1 111,11	5 555,56	3 333,33
026	Dimitri Monnois	DO IT	20 000	20 000	2 222,22	11 111,11	6 666,67
Vidéo de création							
010	La Kahutabam	SANG SACRE	15 000	7 000	777,78	3 888,89	2 333,33
012	Association Burdigalaxy	OBJETS PERDUS	15 000	15 000	1 666,67	8 333,33	5 000,00
Réalité virtuelle							
005	Laurent Queyssi	Le Cabinet de Curiosité de Thomas Meritt	15 000	7 000	777,78	3 888,89	2 333,33
Websérie							
003	Clément Rièvre	COLLECTIONS PARTICULIÈRES	20 000	7 000	777,78	3 888,89	2 333,33
014	Olivier Volpi	MINUTRIE	20 000	20 000	2 222,22	11 111,11	6 666,67
021	Nicolas Capu	TAC	10 000	10 000	1 111,11	5 555,56	3 333,33
Expériences numériques interactives							
007	Boris Labbé	MONADE	10 000	10 000	1 111,11	5 555,56	3 333,33
Total des soutiens proposés sur une enveloppe disponible de 225 000 €				126 000	14 000	70 000	42 000

Soit un apport respectif :

- de Bordeaux Métropole à hauteur de 70 000 euros sur un budget mobilisable de 125 000 euros

- de la ville de Bordeaux à hauteur de 14 000 euros sur un budget mobilisable de 25 000 euros
- du CNC à hauteur de 42 000 euros sur un budget mobilisable de 75 000 euros

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2018-599 du 9 novembre 2018 autorisant la signature d'une convention de coopération quadripartite avec la ville de Bordeaux, le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) et l'Etat et la création d'un Fonds d'aide à la création numérique et aux nouveaux formats,

VU la délibération n°2018-783 du 21 décembre 2018 relative à la convention de coopération et de mise à disposition de service ascendante entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le secteur des industries culturelles et créatives est un des axes stratégiques de développement économique défini par la feuille de route économique votée en décembre 2016,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les subventions susmentionnées, à hauteur d'un total de 70 000 euros, qui seront imputées au budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 657341, fonction 61.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les lauréats.

Article 3 : d'autoriser la ville de Bordeaux à procéder au versement des subventions qui s'y rattachent.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 FÉVRIER 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 18 FÉVRIER 2020	Monsieur Nicolas FLORIAN